

Service des communications et des relations avec les citoyens

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Report de l'ouverture de la pêche au poisson de fond au 23 janvier à minuit... Saguenay rappelle aux pêcheurs d'être plus que vigilants sur la baie des Ha! Ha!

Saguenay, le jeudi 7 janvier 2021 – À la suite de l'annonce de Pêches et Océans Canada qui a retardé l'ouverture de la pêche au poisson de fond dans la nuit du 23 janvier prochain, la Ville de Saguenay interpelle les amateurs de pêche blanche afin qu'ils fassent preuve de grande prudence. En effet, plusieurs d'entre eux se déplacent sur la baie des Ha! Ha! de façon régulière et la Ville tient à rappeler que cela se fait dans des zones non sécurisées, non mesurées et non balisées, aux risques et périls des gens, puisque les villages officiels ne sont toujours pas ouverts au public. Plus encore, Saguenay recommande de ne pas s'aventurer sur les glaces compte tenu de leur état actuel et de la température clémente qui perdure et qui ne favorise ni le durcissement, ni l'épaississement.

« C'est certainement une joie pour les gens de pouvoir profiter de cette belle activité hivernale tant attendue, surtout dans le contexte que nous vivons. Or, nous les invitons à être plus que vigilants; l'épaisseur de glace peut être très variable d'un endroit à un autre, même à l'intérieur d'un mètre carré. Il est important que tout un chacun veille à sa sécurité et à celle de ses proches, tout en suivant la réglementation en vigueur, tant en matière de pêche que celle édictée pour la COVID-19 », a précisé la mairesse de Saguenay, Mme Josée Néron.

Rappelons qu'en effet, pour les gens décidant de leur propre chef de s'aventurer dans les zones à risque non vérifiées, et ce, tant que les villages ne seront pas accessibles, seuls les abris temporaires peuvent servir de protection contre les intempéries. La Ville entend par abri temporaire une « installation ponctuelle sur la glace permettant, pour une période quotidienne, d'abriter des objets et des humains qui exercent l'activité de la pêche. Cet abri est conçu d'une structure flexible ou télescopique recouverte d'une toile pouvant être démontable et facilement transportable ou d'une structure rigide légère recouverte de polyéthylène, d'une toile ou tout autre revêtement souple ou rigide et pouvant être déplacé par traction humaine. » De plus, en tout temps, les règles sanitaires actuelles et futures s'appliquent, c'est-à-dire que les abris temporaires doivent être installés à plusieurs mètres de distance, seuls les membres d'un même domicile peuvent s'y abriter et le couvre-feu établi par le gouvernement ainsi que toute autre mesure supplémentaire doivent également être respectés.

En terminant, M. Martin Harvey, conseiller municipal du secteur attitré au dossier de la pêche blanche, a tenu à mentionner que la Ville met, chaque année, une carte à la disposition des pêcheurs, afin qu'ils sachent ce qu'elle considère comme des zones à risque et où il est strictement interdit de circuler. Cette dernière a d'ailleurs été modifiée pour la saison 2021, avec encore plus de coordonnées GPS pour faciliter les déplacements des gens. La carte est accessible dans le dépliant « La sécurité sur les glaces, partout et en tout temps », disponible à l'adresse pecheblanche.saguenay.ca sous les onglets « La Baie » et « La sécurité sur les glaces » et chez quelques commerçants des environs.

-30-

Source: Marie-Hélène Lafrance

Service des communications et des

relations avec les citoyens

Ville de Saguenay

Tél.: 418 698-3350 poste 5225